

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA MARKETPLACE

CONRAD ELECTRONIC SE

CONDITIONS D'UTILISATION APPLICABLES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS

Version 1.3.1, mise à jour en date du 19 mars 2024

1. Objet des présentes conditions

1.1 Conrad Electronic SE (« Conrad ») exploite une plate-forme Internet permettant à des vendeurs tiers (« Vendeur ») de commercialiser leurs produits et marchandises par le biais d'Internet, en leur nom propre et pour leur propre compte, à des clients professionnels immatriculés ayant le statut d'entrepreneurs (« Marketplace »).

1.2 Les présentes Conditions d'Utilisation sont exclusivement destinées aux entreprises qui entendent s'enregistrer en tant que clients professionnels aux fins de l'achat de biens ou de services par l'intermédiaire de la Marketplace (« Clients », le contrat étant ci-après dénommé « Accord de participation »). Toute condition générale divergente, contradictoire ou complémentaire, notamment les conditions d'achats du Client, ne devient partie intégrante de l'Accord de participation que dans l'hypothèse et dans la mesure où Conrad a expressément consenti à son application. Une telle obligation de consentement vaut en tout état de cause, y compris, par exemple dans le cas où Conrad exécute ses services sans réserve, en ayant connaissance des conditions générales de vente du Client.

1.3 Les accords individuels conclus avec le Client dans des circonstances particulières (y compris toute convention annexe, addendum et avenant) prévalent en tout état de cause sur les présentes Conditions d'Utilisation. Un contrat écrit ou une confirmation écrite de Conrad fait foi en ce qui a trait au contenu desdits accords. Il est néanmoins interdit aux employés de Conrad de conclure avec le Client, dans le cadre du Contrat, tout accord oral qui divergerait d'un tel contrat ou confirmation écrite de la société Conrad ou des présentes Conditions d'Utilisation.

1.4 Aux fins de validité, toute déclaration et notification juridiquement appropriée que le Client est tenu de présenter à Conrad après la conclusion du contrat doit être formulée par écrit.

2. Avenant aux présentes Conditions d'Utilisation

Toute modification prévue aux Conditions d'Utilisation est communiquée au Client en temps opportun avant son entrée en vigueur.

3. Inscription

3.1 Lors de son inscription, le Client est tenu de créer un profil personnel. À cet effet, le Client convient de communiquer les données demandées avec exactitude et dans leur intégralité, en fournissant notamment une adresse e-mail valide. L'adresse e-mail indiquée par le Client constitue l'adresse de contact pour les relations entre Conrad et le Client. Conrad transmet via ladite adresse toute information relative à la relation contractuelle.

3.2 Au cours de la procédure d'inscription, il peut être demandé au Client de communiquer certaines données destinées à son identification et à lui permettre de conclure des contrats pour l'entreprise spécifiée. De telles données sont susceptibles d'un traitement aux fins de garantir la conformité aux réglementations en matière de blanchiment d'argent, de sanctions économiques, d'embargos ou à d'autres réglementations en matière de contrôle des exportations, et de renforcer la sécurité sur la Marketplace. De plus amples informations sont présentées dans la Politique de Confidentialité.

3.3 Dans l'éventualité d'une modification de ses données, le Client convient d'effectuer sans délai les mises à jour opportunes sur son compte Client.

3.4 En cas d'oubli de son mot de passe, le Client peut utiliser la fonctionnalité « Mot de passe oublié » afin de solliciter l'envoi d'un nouveau mot de passe à l'adresse e-mail qu'il a indiquée.

3.5 Le Client convient de garder son mot de passe confidentiel et de ne pas le divulguer, y compris sur demande. Conrad précise au Client qu'il est interdit aux employés ou représentants de Conrad de demander au Client son mot de passe, lequel doit également être conservé en lieu sûr. Dans l'éventualité où il craint que des tiers aient pu prendre connaissance de son mot de passe ou l'aient utilisé pour effectuer une transaction, le Client convient d'en informer sans délai la société Conrad.

3.6 En principe, le compte Client ouvert auprès de Conrad n'est pas transférable.

3.7 En procédant à la création d'un compte Client, le créateur déclare (i) être autorisé à lier le Client en tant que personne agissant au nom du Client, (ii) disposer de tout droit, pouvoir et autorisation requis aux fins de la conclusion de l'Accord de participation, et

(iii) intervenir pour le compte d'un entrepreneur. Est considéré comme entrepreneur toute personne physique ou morale ou société de personnes dotée de la capacité juridique qui, lors de la conclusion d'un acte juridique, agit dans l'exercice de son activité professionnelle commerciale ou indépendante.

3.8 Le créateur d'un compte Client peut, en tant qu'administrateur, gérer toutes les données qui y sont enregistrées. Le créateur est tenu de veiller à disposer de l'autorité requise à ce titre au sein de son entreprise. En cas d'incohérences, Conrad est en droit, à sa seule discrétion, d'exiger une preuve appropriée d'une telle autorité.

3.9 Il est possible de convertir un compte Client en profil d'entreprise. Les éléments suivants s'appliquent aux profils d'entreprise :

3.9.1 Lorsqu'un profil d'entreprise est créé, la fonction d'administrateur est généralement attribuée à la personne qui convertit son compte Client en un nouveau profil d'entreprise. Il convient dès lors d'appliquer les phrases 2 et 3 de la clause 3.8.

3.9.2 L'administrateur du profil d'entreprise est autorisé à enregistrer et à inviter d'autres membres de son entreprise ne disposant pas encore d'un compte Client. À cet effet, il est tenu d'attribuer une fonction à la personne invitée (administrateur supplémentaire/acheteur/comptable).

3.9.3 L'administrateur d'un profil d'entreprise est également libre d'inviter les membres de l'entreprise disposant déjà d'un compte Client à rejoindre le profil d'entreprise. Dans l'hypothèse où l'invité ne répond pas à l'administrateur dans un délai de 60 jours calendaires à compter de l'invitation, l'administrateur est en droit de demander à Conrad la fermeture du compte Client de l'invité.

3.10 L'existence d'un profil d'entreprise ne fait pas obstacle à la création d'un autre profil. Conrad n'est pas tenu d'assurer l'appariement des profils d'entreprise.

4. Parties contractantes

4.1 Les parties contractantes à l'Accord de participation sont la société Conrad Electronic SE et le Client. Dans l'éventualité où un Client utilise son inscription aux fins de l'achat de produits et de services auprès de Conrad (ou, en dehors de l'Allemagne, auprès d'une société nationale du groupe Conrad) par l'intermédiaire de la Marketplace (indiquée par la mention « Vente et expédition par: Conrad Electronic »), les Conditions Générales de Vente

pour les clients professionnels de Conrad ou de la société nationale du groupe Conrad sont également applicables à l'achat.

4.2 Il convient de faire la distinction avec l'achat de produits ou de services auprès d'autres Vendeurs inscrits sur la Marketplace (« Produits du vendeur»). Dans ce cas de figure, le partenaire contractuel du Client est le Vendeur indiqué sur la fiche produit. Dès lors, ce sont les conditions générales du Vendeur concerné qui s'appliquent. Dans l'hypothèse où le Vendeur ne donne pas accès aux conditions contractuelles en indiquant, par exemple, des conditions générales sur sa page de la Marketplace, les dispositions légales en vigueur s'appliquent au contrat d'achat conclu par le Client avec ledit Vendeur.

4.3 Conrad n'agit pas en qualité de partenaire contractuel en ce qui concerne les Produits du vendeur ou l'achat auprès d'une société nationale du groupe Conrad. Par conséquent, Conrad ne garantit pas l'exécution et se dégage de toute responsabilité en ce qui a trait aux vices matériels ou aux défauts de titre des produits ou des services. Le Vendeur ou la société nationale du groupe Conrad assume l'entière responsabilité en ce qui concerne la vente des produits, toute réclamation de la part du Client et toute autre question résultant du contrat conclu entre le Client et le Vendeur ou la société nationale du groupe Conrad (y compris la livraison, la garantie, le retour, le paiement des taxes, etc.)

5. Offre de services de Conrad

L'offre de services de Conrad a pour seul objet de permettre l'achat de biens ou de services par l'intermédiaire de la Marketplace. À cet effet, le Client a la possibilité de sauvegarder certaines données, notamment les données de paiement, en vue de faciliter les achats ultérieurs.

6. Conditions de participation

6.1 Le Client agit dans l'exercice de son activité commerciale ou professionnelle indépendante. Les personnes physiques comme les personnes morales sont admises.

6.2 En règle générale, seules les personnes âgées de 18 ans révolus sont autorisées à utiliser les services de Conrad. Conrad se réserve le droit de contrôler les données communiquées par le Client et, en cas de doute légitime, de requérir les preuves nécessaires.

7. Obligations du Client

7.1 L'utilisation par le Client de son compte doit intervenir dans le respect des limites prévues au présent document. Le Client s'abstient notamment :

- a. de mettre à disposition des contenus ou informations à caractère diffamatoire, injurieux ou autrement illicites ;
- b. de menacer, harceler ou dénoncer d'autres personnes ou de violer les droits de tierces personnes (y compris les droits personnels) ;
- c. de télécharger des données contenant des virus ;
- d. d'intercepter ou de tenter d'intercepter des e-mails ;
- e. de promouvoir des marketplaces concurrentes de celles du groupe Conrad ;
- f. d'envoyer des chaînes de lettres ou d'effectuer du marketing direct ;
- g. de transférer des identifiants et mots de passe personnels à des tiers ou de les partager avec des tiers ;
- h. de communiquer à des tiers les données générées par l'intermédiaire du compte Client.

7.2 Le Client convient de veiller à ce que les personnes susceptibles de se connecter au compte de la Marketplace du Client disposent de l'autorité et de la procuration requises.

7.3 Il incombe au Client d'assurer le stockage et la sauvegarde de son contenu. Le traitement effectué par l'intermédiaire de la Marketplace n'exonère pas le Client du respect de ses obligations légales ou de ses propres obligations opérationnelles en matière de stockage. Conrad décline toute obligation de stockage et se dégage de toute responsabilité en cas de perte de données et d'informations.

7.4 Le Client s'abstient de prendre part, de manière active ou passive, directe ou indirecte, à toute forme de corruption, de violation des droits fondamentaux de ses employés ou de travail des enfants. Il est également responsable de la santé et de la sécurité de ses employés sur le lieu de travail et se conforme aux lois applicables en matière de protection de l'environnement. Il s'engage par ailleurs à diligenter toute mesure appropriée en vue de prévenir l'utilisation de minerais dits « de conflit » et à garantir la transparence en ce qui concerne l'origine des matières premières utilisées, ainsi qu'à encourager et à imposer le respect du présent Code de conduite au mieux de ses capacités.

7.5 Le Client est tenu au respect permanent de la législation qui lui est applicable et devra rester informé de toute modification éventuelle. Il veille à ce que les utilisateurs agissant en son nom suivent la même démarche. Dans l'éventualité où il a connaissance d'une infraction, le Client en informe Conrad sans délai.

7.6 Dans l'hypothèse où le Client envisage d'introduire une action à l'encontre de Conrad, d'une société nationale du groupe Conrad ou d'un Vendeur, pour violation de ses droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits, il s'engage à limiter autant que possible les préjudices et les frais encourus. Préalablement à la mise en œuvre de toute mesure judiciaire ou extrajudiciaire, le Client est tenu d'informer Conrad, la société nationale du groupe Conrad ou le Vendeur de manière officieuse et à ses propres frais (a) de la violation alléguée et, le cas échéant, (b) de requérir la cessation ou la réparation de la violation dans un délai raisonnable (d'au moins 5 jours ouvrables). Il convient d'utiliser la fonction de notification proposée sur la Marketplace. Après l'expiration, sans succès, du délai qu'il a fixé, le Client est autorisé à introduire une action en justice aux fins du respect de ses droits.

7.7 Dans l'éventualité où il estime que des produits non autorisés sont proposés sur la Marketplace, le Client s'engage immédiatement Conrad. Sont considérés comme non autorisés :

- a. Les produits non conformes à la législation applicable ou à d'autres dispositions, en particulier ceux qui portent atteinte aux droits d'auteur, aux brevets, aux marques de commerce, aux droits attachés aux dessins et modèles ou à toute autre disposition relative à la protection de la propriété intellectuelle ou des secrets commerciaux ;
- b. les produits d'occasion et/ou remis à neuf, à moins que le vendeur ne respecte les conditions du programme de remise à neuf de Conrad Electronic ;
- c. Les produits dont les règles de sécurité ou de conformité (y compris les règles d'étiquetage telles que le marquage CE) ne sont pas conformes ;
- d. Les produits dont la distribution est soumise à un certain agrément, à une homologation (également administrative) ou équivalent (par exemple, les produits pharmaceutiques et les médicaments délivrés sur ordonnance, ainsi que les dispositifs médicaux) ;
- e. Les produits dont la vente contrevient à un embargo imposé par les Nations Unies, l'Union européenne ou l'un de ses États membres, la Suisse, le Royaume-Uni ou les États-Unis ;
- f. les produits dont l'acquisition ou la détention sont soumises à autorisation (permis de port d'arme par exemple) ;
- g. les produits dont la vente contrevient à un embargo imposé par l'Allemagne, l'Union européenne, le Royaume-Uni ou les États-Unis.

j. les jouets (de guerre notamment) ou les sex toys ;

k. les produits alimentaires ;

Ce terme inclut également les animaux ou objets figurant sur la liste de la « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (CITES).

7.8 Avant de signaler un problème à Conrad conformément aux paragraphes 7.5 à 7.7, le Client doit l'étudier attentivement en utilisant toutes les informations dont il dispose afin d'éviter des accusations injustifiées. L'envoi répété de réclamations manifestement infondées constitue une « dénonciation » de tiers comme indiqué dans le paragraphe 7.1 b). Dans ce cas, Conrad suspendra le traitement d'autres réclamations manifestement infondées après en avoir préalablement averti le Client et, si nécessaire, prendra des mesures conformément au paragraphe 8.

8. Restrictions concernant les informations et le contenu fournis

8.1 Contenu indésirable ou illégal

Le contenu est considéré comme illégal sur la Marketplace s'il contrevient à l'article 3 de la loi DSA, ou s'il est défini comme tel par Conrad (s'il figure par exemple sur la liste des produits interdits, voir paragraphe 7.7). Cela inclut également les commentaires inexacts ou insultants des Vendeurs (voir paragraphe 10) ou les contenus inexacts ou incomplets (par exemple l'efficacité énergétique, l'étiquetage CE, etc.).

8.2 Mesures de modération

Conrad prend diverses mesures pour lutter contre les contenus non autorisés. Il s'agit notamment de vérifier et, le cas échéant, de retirer le contenu non autorisé après en avoir pris connaissance, d'adresser un avertissement à la personne responsable du contenu, le cas échéant sous la menace d'un blocage du compte (voir l'article 9) ou d'une exclusion permanente de la Marketplace. Conrad peut également adresser de simples notifications à la personne concernée ou demander une déclaration avant que le contenu ne soit retiré. Conrad ne divulguera pas l'identité de l'auteur du signalement. Il n'y aura pas de sanction automatisée des infractions.

8.3 Mesures visant à éviter les contenus illégaux ou non autorisés

Conrad n'est pas tenu de prendre des mesures préventives contre le contenu non autorisé sur la Marketplace (voir l'article 8 de la loi DSA). Afin d'éviter tout contenu non autorisé, Conrad se réserve néanmoins le droit de vérifier ou de faire vérifier manuellement, de manière aléatoire, le contenu destiné à être téléchargé, ou d'utiliser des filtres automatisés de mots ou d'images. Dans le cadre de l'autorisation de nouveaux vendeurs sur la Marketplace, Conrad se réserve le droit de vérifier leur gamme de produits. Conrad met à la disposition des vendeurs un « contrôle des produits », qui leur permet de déterminer quels contenus ont été supprimés et pour quelle raison.

8.4 Lignes directrices et procédures

Les canaux de signalement des contenus non autorisés sont communiqués par Conrad au sein de la Marketplace. Lorsque Conrad constate un contenu non autorisé, un dossier est ouvert et traité en interne (système de tickets). La procédure est ensuite mise en place avec l'aide des services spécialisés concernés. Le vendeur ou l'utilisateur est informé par e-mail de la suppression du contenu non autorisé et la mesure est justifiée conformément à l'article 17 de la loi DSA.

8.5 Gestion des plaintes en interne

Si la personne concernée conteste le retrait de ce que Conrad considère comme un contenu non autorisé, elle a la possibilité de s'opposer à la décision prise dans un délai de trois mois, dans le cadre d'une procédure de gestion des plaintes. Conrad statuera sur l'objection dans un délai de deux mois à compter de sa réception et, si nécessaire, demandera des informations complémentaires à la partie notifiante. Ce faisant, Conrad évaluera soigneusement, sur la base de critères objectifs, les avantages résultant de la suppression par rapport aux risques résultant d'une éventuelle réinscription sur la Marketplace. La décision finale appartient à Conrad. Le plaignant en sera informé via son compte Client.

9. Blocage du compte Client

9.1 Conrad se réserve le droit de verrouiller temporairement et immédiatement le compte Client dans l'hypothèse :

Où Conrad a des raisons légitimes de soupçonner ou s'il apparaît clairement que le Client a failli à ses obligations en vertu de l'article 7.1 ;

Où il existe des présomptions raisonnables ou qu'il apparaît clairement que le compte du Client est utilisé de manière abusive par des tiers et que le Client demande à Conrad de verrouiller son compte ;

Où il existe des présomptions raisonnables ou s'il apparaît clairement que le compte du Client est utilisé à des fins frauduleuses, ou ;

Où un motif de résiliation extraordinaire au sens de l'article 10.2 est invoqué.

9.2 Le Client est informé en temps opportun (avertissement) de l'imminence du verrouillage. Un avertissement n'est toutefois pas nécessaire dans l'éventualité où, après examen des intérêts des deux parties, il existe des circonstances particulières justifiant un verrouillage immédiat.

10. Évaluations des Vendeurs

10.1 Le Client peut évaluer les Vendeurs avec lesquels il a conclu une transaction au moyen d'un système d'évaluation défini par Conrad sur la Marketplace. Chaque commande ne peut

donner lieu qu'à la soumission d'une seule évaluation du Client pour le produit acheté. Pour ce faire, Conrad met à la disposition du Client un outil contenant des catégories prédéfinies (par exemple, l'état du produit, la courtoisie dans la réponse aux demandes de renseignements, l'attention accordée à la clientèle, la rapidité de la livraison, l'attitude en cas de retour). Conrad se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des catégories dans son système d'évaluation. Le Client a, par ailleurs, la possibilité de soumettre un bref commentaire personnel concernant son achat. L'évaluation et, plus particulièrement le commentaire personnel, doit être sincère et factuelle et ne peut notamment présenter les éléments suivants :

- a. Tout dénigrement non justifié du Vendeur;
- b. Tout appel au boycott;
- c. Toute publicité et autre contenu commercial, ou ;
- d. Toute donnée personnelle et donnée à caractère personnel de tiers.

10.2 Le Client a connaissance du fait que ces évaluations sont diffusées publiquement par Conrad sur la plate-forme. Il y consent expressément. Les évaluations ont pour finalité de permettre aux Clients de vérifier la qualité et donc de renforcer le niveau de qualité et la confiance au sein de la Marketplace.

10.3 Conrad décline toute responsabilité quant au contenu des commentaires et ne procède à aucune vérification de l'exactitude des faits ou de l'admissibilité juridique des commentaires avant leur publication. Dans l'éventualité où Conrad a connaissance d'un contenu comportant des commentaires injurieux, dénigrants ou manifestement illégaux, il bloque ledit contenu et publie un avis signalant que le commentaire en question a dû être bloqué.

11. Durée/ Résiliation

11.1 Au moment de l'acceptation de Conrad ou de l'activation du compte Client, l'Accord de participation entre en vigueur et est conclu pour une durée indéterminée. Ledit Accord peut être résilié à tout moment au moyen d'une notification écrite en respectant un préavis de deux semaines avant la fin du mois.

11.2 Le droit de résiliation extraordinaire fondée sur un motif grave n'est pas concerné.

11.3 Le droit de résiliation extraordinaire susmentionné peut être exercé en respectant un préavis de 4 semaines suivant la date de prise de connaissance des circonstances motivant une telle résiliation.

11.4 Dans l'hypothèse de la résiliation de l'Accord de participation, Conrad désactive le compte Client 10 jours ouvrables après la fin du contrat. Les documents à portée juridique ainsi que les obligations en matière de stockage ne sont pas affectés.

12. Responsabilité en cas de défaillance du service

L'inscription à la Marketplace est gratuite. De ce fait, Conrad se dégage de toute responsabilité quant aux défauts de qualité ou de titre en lien avec le service, par analogie avec les dispositions relatives aux contrats à titre gratuit, excepté en cas d'intention frauduleuse et sous réserve des dispositions de l'article 12 mentionné ci-après.

13. Responsabilité générale

En ce qui concerne l'option offerte de participer à la Marketplace, Conrad assume la responsabilité - par analogie avec les dispositions relatives aux types de contrats à titre gratuit - des dommages résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave. Toute autre prétention est exclue, et ce quel que soit le fondement juridique soulevé. Néanmoins, les prétentions formulées au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits ne peuvent être écartées.

14. Droits relatifs à l'utilisation et propriété intellectuelle

14.1 Au moment de la conclusion de l'Accord de participation, le Client bénéficie du droit d'utiliser la Marketplace en qualité de Client, conformément aux Conditions d'Utilisation. Dès lors que le Client publie du contenu (par ex. des commentaires) au cours de son utilisation de la Marketplace, le Client octroie à Conrad le droit non exclusif, gratuit, irrévocable, transférable et perpétuel (y compris le droit d'accorder des sous-licences) de distribuer, reproduire ou traiter et d'utiliser de quelque façon que ce soit ledit contenu publié sur la Marketplace pour les besoins de la Marketplace. Conrad est, plus précisément, en droit de traduire le contenu du Client ou de le rendre accessible aux appareils mobiles et de citer le nom du Client à des fins publicitaires pour les besoins de la Marketplace. Conrad se réserve le droit de faire usage des idées, suggestions et autres commentaires du Client concernant la Marketplace à ses propres fins, en particulier en vue du développement et de l'amélioration de la Marketplace.

14.2 Les droits relatifs à l'utilisation concernant Conrad et définis dans les présentes Conditions d'Utilisation sont également applicables aux sociétés affiliées et aux partenaires commerciaux.

15. Utilisation autonome de la Marketplace

15.1 L'utilisation de la Marketplace par le Client se fait en son nom propre et sous sa propre responsabilité. Les contrats qu'il conclut avec les Vendeurs par l'intermédiaire de la Marketplace n'ont de caractère exécutoire que pour ledit Client et le partenaire contractuel mentionné sur la page de commande.

15.2 Aucun devoir de vérification n'incombe à Conrad en ce qui concerne les Vendeurs présents sur la Marketplace. Conrad se dégage de toute responsabilité quant à la solvabilité et à l'intégrité du Vendeur, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements communiqués par le Vendeur sur la Marketplace ou quant au comportement du vendeur sur la Marketplace.

16. Dispositions diverses

16.1 Les relations contractuelles sont assujetties au droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu de juridiction exclusif est Amberg.

16.2 Aucune convention annexe n'a été conclue oralement. Tout avenant ou modification du présent contrat, y compris la présente clause, doit être établi par écrit. Le respect de la forme écrite n'est réputé effectif que dans le cas où chaque signataire a apposé sa signature de sa main. Néanmoins, en dérogation à cela, tout avenant ou addendum peut être admis par toute partie contractante sous forme électronique dans le cas où l'émetteur de la déclaration accompagne le document électronique d'une simple signature électronique et recourt pour la transmission à un service dit « de confiance » aux termes de la directive eIDAS (par exemple DocuSign, veuillez-vous reporter à la liste de confiance de l'UE-EEE).

16.3 Dans l'hypothèse où certaines dispositions de l'Accord de participation sont frappées de nullité ou privées d'effet ou le deviennent en tout ou en partie, le reste du contrat demeure applicable. Il en va de même dans le cas où un vide juridique apparaît dans les présentes Conditions d'Utilisation. Les parties contractantes mettent tout en œuvre afin de remplacer la disposition frappée de nullité ou privée d'effet en tout ou en partie par une disposition appropriée laquelle - dans la mesure où cela est juridiquement envisageable -

doit être au plus près de ce que les parties contractantes auraient souhaité si elles avaient tenu compte de la nullité ou de la caducité. Cela vaut également en cas de découverte ultérieure d'un vide juridique dans le contrat.